

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

STATISTIQUE			
Code	PAEG1B90ERG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'assimilation des concepts de base de la statistique descriptive ainsi que la compréhension de l'information véhiculée par les différents éléments statistiques envisagés. Elle propose également d'initier l'étudiant aux tests statistiques.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
 - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique
- Compétence 5 **Assurer une communication professionnelle**
 - 5.1 Transmettre oralement et/ou par écrit les données pertinentes

Acquis d'apprentissage visés

Elle vise les acquis d'apprentissage suivants :

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problèmes en lien avec une récolte d'information : calculer les paramètres statistiques relatifs à des recueils de données (paramètres de position, paramètres de dispersion notamment) (C1, 1.3, 1.6);

Récolter et analyser des données prises durant les différentes séquences de cours en s'appuyant notamment sur une littérature scientifique : interpréter l'information véhiculée par les paramètres statistiques calculés ou mentionnés dans des articles scientifiques ; organiser et présenter des données métriques et non métriques ; représenter graphiquement des recueils de données, en choisissant le graphique le plus pertinent (C5, 5.1)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAEG1B90ERGA Statistique 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAEG1B90ERGA Statistique

20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Il est à noter que la note de l'UE (Unité d'Enseignement) est cotée sur 20 et est arrondie à la ½ unité près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à au moins une partie de l'activité d'apprentissage de l'UE, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

D'une session à l'autre au cours de la même année académique ou d'une année académique à l'autre, seules les UE non validées ou présentant un « CM », « PR », « PP » ou « FR » doivent être représentées.

Les UE obtenant une note supérieure ou égale à 10/20 sont automatiquement validées. Les UE non validées par les jury d'UE seront soumises à l'avis du jury plénier sur base de l'article 133 du Vade Mecum du 9 juillet 2015 du Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'Enseignement Supérieur et l'organisation académique des études qui garantit la souveraineté du jury quant aux décisions qu'il prend. Sur base des résultats obtenus par l'étudiant dans l'ensemble de son programme annuel, le jury plénier se prononcera sur la validation ou non validation finale de l'UE en précisant le ou les motif(s) de sa décision.

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières de l'activité d'apprentissage sont reprises dans la fiche ECTS de l'AA.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier en ergothérapie

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail :
paramed.montignies.ergo@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Statistique			
Code	16_PAEG1B90ERGA	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie FASBENDER (nathalie.fasbender@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage vise l'assimilation des concepts de base de la statistique descriptive ainsi que la compréhension de l'information véhiculée par les différents éléments statistiques envisagés. Elle propose également d'initier l'étudiant aux tests statistiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Elle vise les acquis d'apprentissage suivants :

Mettre en œuvre une démarche de résolution de problèmes en lien avec une récolte d'information : calculer, y compris sur Excel, les paramètres statistiques relatifs à des recueils de données (paramètres de position, paramètres de dispersion notamment) (C1,1.3, 1.6);
Récueillir et analyser des données prises durant les différentes séquences de cours en s'appuyant notamment sur une littérature scientifique : interpréter l'information véhiculée par les paramètres statistiques calculés ou mentionnés dans des articles scientifiques ; organiser et présenter des données métriques et non métriques ; représenter graphiquement des recueils de données, en choisissant le graphique le plus pertinent (C5, 5.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1. Notion de population et d'échantillon.
2. Type de données, Organisation des données en tableaux
3. Paramètres de position
4. Paramètres de dispersion
5. Représentations graphiques
6. Loi normale, types de courbes, loi normale centrée réduite
7. Comparaison statique: notes pondérées; gains, notes z
8. Comparaison dynamique: Corrélation
9. Introduction aux tests statistiques
10. Utilisation d'Excel

Démarches d'apprentissage

Exposé magistral mêlant théorie et exercices d'application.

Séances d'exercices **à présence obligatoire et participation active**: solutionner des exercices d'application, de conceptualisation et de fixation en version papier et sur Excel.

Une aide individuelle est apportée lors de difficultés de compréhension ou de résolution.

Dispositifs d'aide à la réussite

Lors des séances d'exercices, analyse personnalisée des démarches et du raisonnement de l'étudiant en difficulté face à un exercice.

Séance de questions-réponses en fin d'activité d'apprentissage.

Examen blanc.

Ouvrages de référence

Goldfarb, B., Pardoux, C.(2013). Introduction à la méthode statistique ; statistique et probabilités, cours et exercices corrigés. Paris : Dunod.

Py, B. (2007). La statistique sans formule mathématique. Paris : Pearson Education.

Supports

Documents de référence (notes de cours et recueil d'exercices+ corrigé) disponibles sur connectED.

Diaporama en support à l'exposé magistral.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'examen est un examen écrit comportant deux parties : une partie QCM et une partie à questions ouvertes.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

L'activité d'apprentissage (AA) est cotée sur 20 et au 1/10ème près.

Si l'étudiant(e) présente un certificat médical, fait une cote de présence, ne vient pas à l'examen ou encore réalise une fraude à l'activité d'apprentissage, ceci a pour conséquence les mentions respectives « CM », « PR », « PP » ou « FR » à la cote de l'AA et à la note de l'UE et donc la non validation de l'UE. En cas de force majeure validé par la Direction, l'étudiant peut, dans la mesure des possibilités d'organisation, représenter une épreuve similaire au cours de la même session (cette disposition n'étant valable que pour les examens oraux ou de pratique).

Intervenants :

Les différents intervenants dans l'ensemble des parties de cette activité d'apprentissage sont : N.Fasbender.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).